

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : MH EPARGNE ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE (Part L - 990000206379)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 25/09/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MH EPARGNE ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 22/07/2025.

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : Le FCPE 'MH EPARGNE ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE' est un fonds nourricier du Compartiment 'ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE' (Part CI-EUR : LU1833932434) de la SICAV ODDO BHF de droit luxembourgeois géré par ODDO BHF Asset Management SAS, c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même fonds qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités. *Le Compartiment cherche à générer une croissance du capital en investissant dans des actions internationales cotées, exposées à la grande tendance mondiale de l'intelligence artificielle par le biais d'une sélection de sous-thèmes présentant un lien avec cette tendance. Le Compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. La construction d'un univers d'investissement pertinent à partir des actions internationales est étayée par des outils d'analyse basés sur le Big Data, en identifiant : (i) les sous-thèmes les plus importants et les plus récents. Le choix des sous-thèmes les plus pertinents est effectué et revu régulièrement par la Société de Gestion de manière discrétionnaire, en fonction de sa compréhension et de son interprétation de cette grande tendance mondiale ; (ii) les sociétés liées à ces sous-thèmes. Chaque entreprise qui fait partie de l'univers d'investissement se voit attribuer un 'score big data'. Le portefeuille d'actions internationales sera construit en plusieurs étapes : I) Les actions sont sélectionnées en fonction de leur score big data.*

II) Sur la base de l'univers d'investissement issu des deux étapes précédentes ("Univers d'investissement ESG"), une analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est alors réalisée. Grâce à une approche de sélectivité couvrant une grande majorité des titres de l'univers d'investissement ESG, au moins 20% de l'univers d'investissement ESG est éliminé.

III) L'approche de sélectivité est complétée par des considérations de réduction des émissions de carbone. Le Compartiment prend en compte les données relatives au carbone pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique. Pour ce faire, le Compartiment investira dans des sociétés réduisant leur empreinte carbone en suivant de manière dynamique leurs progrès en matière de réduction des émissions en valeur absolue sur le périmètre 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées), le périmètre 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie pour produire des biens et services) et le périmètre 3 (toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur d'une société), en utilisant le fournisseur tiers MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie et le score ESG, ainsi que sur le reporting ESG de la SICAV, sont disponibles sur am.oddo-bhf.com.

IV) Ensuite, la société de gestion effectue un screening quantitatif.

V) Le portefeuille est soumis à un dernier contrôle de qualité effectué par la Société de Gestion : cette analyse fondamentale peut conduire à l'exclusion de certaines valeurs, principalement lorsque la méga tendance "intelligence artificielle" ne représente pas une proportion suffisamment importante dans la création de valeur économique de l'entreprise, et occasionnellement sur la base de raisons techniques ou fondamentales.

VI) Lors de la construction du portefeuille final, le screening quantitatif décrit ci-dessus conduira à un classement des sociétés. Le Compartiment est géré activement par rapport à son indice de référence, MSCI World NR, qu'il vise à surperformer, et qui sert également au calcul de la commission de performance, le cas échéant. Le Compartiment vise à surperformer cet indice plutôt qu'à le répliquer avec précision et peut s'en écarter sensiblement, tant à la hausse qu'à la baisse. Dans le cadre du processus d'investissement, le Compartiment de gestion a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment, laquelle peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence. Le Compartiment investit au moins 80% de ses actifs nets dans des actions internationales cotées. Le Compartiment peut investir jusqu'à 50% de ses actifs nets dans des actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans des pays non membres de l'OCDE et jusqu'à 50% dans des actions libellées dans des devises de pays non membres de l'OCDE. Le Compartiment peut avoir un biais géographique vers certains pays émergents tels que la Chine (non exclusivement) via Stock Connect et Bond Connect. La part restante des actifs pourra être investie, dans les limites fixées par les 'Restrictions d'investissement' du prospectus, dans toutes autres valeurs fongibles d'émetteurs internationaux (telles que des titres de créance, etc...). Le Compartiment pourra détenir, jusqu'à 10% de ses actifs nets, des équivalents de liquidités afin de pouvoir payer les produits de rachat ou faire face à d'autres besoins de liquidités. Ces avoirs pourront prendre la forme de billets de trésorerie et autres instruments du marché monétaire de notation 'investment grade' libellés en EUR dont l'échéance résiduelle n'excède pas 12 mois, ainsi que de dépôts à terme et de dépôts à vue. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment est autorisé à avoir recours à des instruments dérivés à des fins d'investissement et de couverture. Le risque de change peut être de l'ordre de 100%. L'exposition totale du portefeuille aux actions et taux d'intérêt, instruments dérivés y compris, est limitée à 100% des actifs nets. Les demandes de souscription, de rachat et de conversion sont centralisées auprès de l'Administration centrale de la Société chaque Jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire jusqu'à 12h00 (midi) (heure de Luxembourg - CET / CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur nette d'inventaire de ce même jour.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

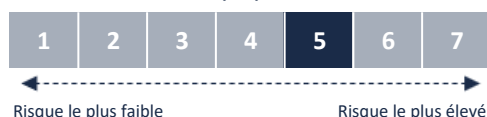
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à , (supérieure à) et ayant une connaissance théorique des actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7 qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 390,00 €	940,00 €
	Rendement annuel moyen	-86,10%	-37,68%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 620,00 €	2 920,00 €
	Rendement annuel moyen	-23,80%	-21,82%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 350,00 €	13 830,00 €
	Rendement annuel moyen	3,50%	6,70%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 990,00 €	19 460,00 €
	Rendement annuel moyen	39,90%	14,24%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	555,98 €	2 411,46 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,56%	3,49%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,19% avant déduction des coûts et de 6,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,98% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	191,96 €
Coûts de transaction	0,66% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	64,02 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à , elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPESENS

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.